

David Celetti

Le commerce au détail des fils de lin et de chanvre.

Acteurs, espaces et réseaux dans la Vénétie et la Bretagne d'Ancien Régime.

La filature a représenté un élément central dans la société et l'économie. La disponibilité de bon fil à des prix compétitifs a constitué la base pour le développement de l'industrie textile. Le fil était un produit aux multiples usages. On l'utilisait pour produire des tissus de luxe, mais aussi des sacs, des filets, des cordes. Autour de la filature se développèrent des marchés diversifiés, aux horizons à la fois locaux et internationaux, l'espace local s'intégrant dans des réseaux globaux. Sur la filature se concentrèrent des innovations destinées à transformer sociétés et institutions, et à frayer le chemin à la modernité. Ce fut le premier secteur à être systématiquement mécanisé. La filature était, en même temps, une activité humble, souvent réalisée par des personnes âgées, des jeunes filles, des enfants. La filature était une des occasions les plus importantes ouvertes aux femmes pour acquérir un revenu monétaire. Dans la plupart des cas elle représentait aussi une étape des processus d'auto-production qui caractérisaient les sociétés rurales d'Ancien Régime. Le marché s'intégrait ainsi, dans le temps et dans l'espace, à l'auto-consommation qui, à son tour, était étroitement dépendante des pratiques agraires de culture mixte¹. Les fibres récoltées sur le fonds rural étaient alors employées pour la production de biens directement utilisables. La valeur d'usage prévalait encore sur celle de marché².

L'importance économique et sociale de la filature contrastait avec des réseaux de commerce au détail relativement restreints. Les raisons de cet apparent paradoxe tenaient à nombre de facteurs, tels que les caractéristiques du marché des fibres brutes, la structure de la demande de fil et sa nature même de ce demi-produit. Les espaces occupés par l'auto - consommation, l'action des institutions, très importante surtout pour ce qui concerne le chanvre, jouaient aussi un rôle de premier plan. C'est donc de l'analyse de ces aspects qu'il faut partir pour cerner les caractéristiques et spécificités du marché des fils de lin et de chanvre en à l'âge moderne.

L'étude est insérée dans un cadre diachronique et comparatif entre la Vénétie et la Bretagne et est structurée ~~sur~~ en trois parties. Nous examinons avant tout l'offre de matière première, en définissant les aspects économiques et sociaux de la pro-

¹ F. BIANCO, *Fiscalità ed espropriazione contadina nell'Italia nord-orientale durante gli anni napoleonici (1805-1813)*, in "Società e Storia", V, 17, 1982, pp. 555-582.

² Cfr. A. CLARK, *Working Life of Women in the Seventeenth Century*, London 1919 (Routledge), pp. 335 (p. 124-129) e a L. MORASSI, *La donna nell'economia friulana tra Patriarcato e Repubblica*, in *La donna nell'economia. Secoli XIII-XVIII*, a c. di S. CAVACIOCCHI, Firenze 1990 (Istituto Internazionale di Stori Economica "F. Datini", Atti delle Settimane di Studio e Altri Convegni, 21), pp. 329-344.

duction agricole, et en vérifiant comment les processus de culture, la nature et les usages des fibres brutes influencèrent le commerce au détail du fil. Nous analysons ensuite la demande de fil, en concentrant notre attention sur cette partie des utilisateurs qui s'adressaient au petit commerce. Nous définissons enfin les caractéristiques du marché au détail des fils de lin et de chanvre, en soulignant l'influence que l'offre de fibres brutes et la demande de fil eurent sur la formation des réseaux d'échange au détail. En conclusion nous présentons une synthèse des nos réflexions, où émergent les particularités de ces échanges, les analogies et différences entre les deux régions étudiées, les apports de cette analyse pour la compréhension d'aspects et caractères des sociétés et économies d'Ancien Régime.

Les zones géographiques ont été sélectionnées en raison de l'importance du secteur dans ces territoires. Dans les deux contextes le lin et le chanvre étaient largement cultivés. En Bretagne comme dans la Vénétie opéraient un Arsenal de grandes dimensions et une industrie navale très développée. Les deux régions, en outre, pouvaient compter sur d'importantes manufactures textiles et sur un vaste système proto-industriel. Ces espaces présentaient en même temps de fortes diversités. Le cadre social, l'organisation des manufactures, l'action de l'Etat, le poids relatif des deux plantes textiles constituaient autant de différences significatives.

L'horizon temporel choisi correspond à une période cruciale, de transition, encore définie par l'industrie à domicile et les structures économiques et sociales d'Ancien Régime, mais qui frôle déjà l'ère de la mécanisation et de la libéralisation de la production et des marchés.

L'hypothèse sous-tendant nos réflexions, enfin, est qu'on ne peut pas définir le commerce au détail de manière quantitative en raison des volumes vendus. On a ainsi focalisé nos analyses sur les ventes de "petites quantités" de fil par des opérateurs du moins théoriquement externes au "grand commerce", tels que les colporteurs, les *canevaroli* et *filotiers*, les paysans récoltants eux-mêmes³.

1. PAYSANS, ARSENAUX, FILATEURS.

Le marché au détail des fils de lin et de chanvre était strictement interconnecté avec les processus de production et de commercialisation de fibres brutes. La qualité de la matière première déterminait celle du produit semi-fini. L'industrie navale absorbait une grande partie des récoltes qu'elle utilisait pour produire voiles et cordages. Les manufactures achetaient la matière première et la faisaient filer dans le cadre d'une proto-industrie insérée dans des structures organisationnelles souvent très centralisées. La quantité de fibres effectivement disponibles sur le marché était,

³ Le thème du commerce au détail d'un demi – produit est complexe. La plus part des études sur les marchés au détail se sont concentrés sur des biens de consommation, même durable, achetés par l'utilisateur final. Sur ce sujet *cf.* B. BLONTÉ, P. STABEL, I. VAN DAMME, *Retail Circuits and Practices in Medieval and Early Modern Europe: an Introduction*, in *Buyers and Sellers. Retail Circuits and Practices in Medieval and Early Modern Europe*, a.c. di B. BLONTÉ, P. STABEL, I. VAN DAMME, Turnhout 2006 (Brepols), pp. 7-22; B. BLONTÉ, N. COQUERY, *Introduction*, in B. BLONTÉ, E. BRIOT, N. COQUERY, L. AERT, *Retailers and Consumer Changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries*, Tours 2005 (Presses Universitaires François Rabelais), pp. 259; J. BOTTIN, N. PELLEGRIN, *Echanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle*, in "Revue du Nord", Hors Série, Collection Histoire, 12, 1996, pp. 419.

donc, forcément limitée, ce qui, à son tour, pesait sur les possibilités de production indépendante de fil. Le contexte que nous venons d'esquisser se forma graduellement à partir du moyen-âge et tout au long de l'âge moderne pour atteindre son apogée au 18^e siècle, à l'époque du plus grand essor des vaisseaux de ligne⁴.

Dans la Vénétie le chanvre, et plus rarement le lin, étaient cultivés depuis l'époque romaine et destinés tant aux productions locales, qu'à celles de cordes et voiles pour la marine⁵. Encore à l'âge moderne toute exploitation, aussi petite fût-elle, consacrait un espace à ces plantes. Dans un contexte dominé par la recherche de l'autosuffisance du producteur, les fibres constituaient un élément central de l'économie familiale. On en obtenait des tissus, des draps, des sacs, des cordes et d'innombrables autres objets d'usage immédiat⁶. Le rôle des plantes textiles dans l'économie paysanne ne changea que lentement. Encore après l'unification nationale italienne, le chanvre figurait parmi les cultures typiques et il était considéré une production essentielle à la survie des populations rurales⁷.

Indispensable pour alimenter les processus d'autoconsommation, le chanvre était aussi un produit stratégique pour l'industrie navale. Il fut, par conséquent, objet d'une politique visant à garantir les fournitures nécessaires à la construction des galères et voiliers. A partir du 15^e siècle l'Arsenal de Venise jouit d'un droit de préemption à un prix imposé sur les récoltes des grandes plantations qui s'étaient développées sous l'impulsion de l'Etat dans la province de Padoue⁸. Cette règle fut par la suite étendue à l'ensemble du chanvre récolté dans l'Etat vénitien⁹. Dès le 17^e siècle toute fibre devait être portée dans les dépôts publics qu'on avait érigés à Venise et Montagnana, dans la province de Padoue, afin que l'Etat puisse satisfaire ses besoins avant toute transaction privée. La décision ne reflétait qu'en partie l'accroissement de la consommation interne et des besoins de la marine. Elle représentait surtout la conséquence de l'incapacité des grandes plantations « nationales » d'atteindre les objectifs de production. L'extension des droits de préemption, toutefois, n'augmenta que marginalement la quantité de chanvre dans les dépôts pu-

⁴ Cfr. D. CELETTI, *La canapa e il mare. Aspetti organizzativi ed economici delle forniture di una materia prima strategica all'Arsenale di Venezia*, in *Gli arsenali oltremarini della Serenissima. Approvvigionamenti e strutture cantieristiche per la flotta veneziana (secoli XVI-XVII)*, a c. di M. FERRARI BRAVO, S. TOSATO, Milano 2010 (Biblion Edizioni), pp. 75-90; J. PETER, *Le port et l'Arsenal de Brest sous Louis XIV*, Paris 1998 (Economica), p. 181 ss.

⁵ Cfr. A. BUONOPANE, *La canapa nel Veneto romano: testimonianze epigrafiche*, in "Antenor Quaderni", 27, 2012, pp. 535-547; P. JANNI, *Il mare degli antichi*, Bari 1996 (Dedalo).

⁶ M. BELLABARBA, *Il regime fondiario a Lisiera e Bolzano: l'ospedale dei Proti*, in *Lisiera. Immagini, documenti e problemi per la storia e la cultura di una comunità veneta. Strutture, congiunture, episodi*, a c. di C. POVOLI, Vicenza 1981 (Edizioni Parrocchia di Lisiera), pp. 283-308, 288.

⁷ R. VOLPE, *Terra e agricoltori nella Provincia di Belluno*, Belluno 1880 (Tipografia Deliberali), p. 7 ss. Si veda anche *Annali di Statistica, Statistica Industriale*, fascicolo XXXIII, *Notizie sulle condizioni industriali della provincia di Belluno*, Roma 1891 (Bertero), p. 37.

⁸ ARCHIVIO DI STATO DI VENEZIA (par la suite ASV), *Archivio Proprio Contarini*, b. 26, 24 ottobre 1594; BMC, *Cicogna*, 2634, 20 settembre 1791, Marco Zen.

⁹ Cfr. D. CELETTI, *La canapa nella Repubblica Veneta. Produzione nazionale e importazioni in età moderna*, Venezia 2007 (Istituto Veneto di Scienze Lettere e Arti), p. 370.

blics¹⁰. A moyen terme, au contraire, elle détermina l'essor de la contrebande et l'écroulement des récoltes des grandes plantations. Les paysans délaissant désormais la culture de la plante textile et les grands propriétaires, souvent eux mêmes à la tête des « magistratures » vénitiennes chargées du contrôle des plantations de la « Terre ferme », préféraient faire ensemercer du blé¹¹. Au 18^e siècle on remarquait que la plus grande partie du chanvre présent sur le territoire provenait des petites exploitations, les *ridotti*, des lopins marginaux souvent cachés derrière les maisons paysannes, difficiles à identifier et à contrôler. Ces récoltes n'étaient presque jamais portées aux dépôts publics. Elles servaient pour la production interne aux foyers ruraux ou bien elles alimentaient la consommation locale en parcourant des réseaux informels¹².

L'intervention de l'Etat dans le marché du chanvre se solda donc par une contraction des quantités de fibres officiellement présentes sur le territoire et effectivement disponibles pour l'Arsenal. Ce dernier fut alors contraint à recourir de plus en plus aux importations pour subvenir à ses besoins.

Tout comme l'Arsenal, les chantiers privés et les manufactures de toiles se plaignaient d'un manque structurel de fibres. Ils déploraient aussi les coûts, la longueur et la complexité des procédures imposées par la République pour acheter « légalement » du chanvre¹³, et la difficulté objective de pouvoir obtenir une matière première de bonne qualité après les achats de l'Arsenal¹⁴. Faisaient exception à ces règles les manufactures privilégiées, comme celle, bien connue, de Linussio, auxquelles étaient accordés des quotas de « chanvre national » en dehors des procédures ordinaires d'achat¹⁵, ainsi que la possibilité d'importer du lin et du chanvre en exemption des droits d'entrée¹⁶.

L'action des institutions avait donc créé un marché particulier, défini à la fois par la pénurie et la contrainte de la loi. Ce qui, à son tour, se répercutait sur les sec-teurs en aval. Les fileuses indépendantes, qui travaillaient en dehors des arsenaux et des manufactures et qui, par tradition et par manque de lin, utilisaient principalement le chanvre, ne pouvant en effet compter que sur la matière première récoltée sur leur propre fonds, ou bien sur celle achetée sur le marché noir. C'est ainsi que la petite production de fil se développa en grande partie en dehors des circuits offi-

¹⁰ *Relazione di Nicolo' Venier presentata al Senato il 6 maggio 1734*, in *Relazioni dei rettori veneti in Terraferma*, IV, *Podestaria e capitanato di Padova*, Milano 1975 (Giuffrè), p. 499.

¹¹ *Relazione di Giovanni Giustinian presentata al Senato il 2 aprile 1709*, in *Relazioni dei rettori veneti in Terraferma*, IV, *Podestaria e capitanato di Padova*, Milano 1975 (Giuffrè), p. 445.

¹² A. BIGNARDI, *Le campagne emiliane nel Rinascimento e nell'Età barocca*, Bologna 1978 (A. Forni); U. MARCELLI, *Saggi economico-sociali sulla storia di Bologna. Dal secolo XVI al XVIII*, Bologna 1963 (Patron).

¹³ BIBLIOTECA DEL MUSEO CORRER (par la suite BMC), *Cicogna 2634*, 3 gennaio 1794, Lettera Girolamo Giustinian.

¹⁴ BMC, *Cicogna 2634*, 3 gennaio 1794, Lettera Girolamo Giustinian.

¹⁵ *Relazione di Angelo Diedo presentata al Senato il 28 luglio 1794*, *Relazioni dei rettori veneti in Terraferma*, IV, *Podestaria e capitanato di Padova*, Milano 1975 (Giuffrè), p. 692.

¹⁶ ARCHIVIO DI STATO DI PADOVA (par la suite ASP), *Fondo Canapi*, b. 2267, 20 ottobre 1763, *Dichiarazioni sul raccolto di canevi*.

ciels¹⁷. L'auto-production, le troc, le marché noir dominaient la scène ; les transactions monétaires étaient marginales, le commerce légal une exception¹⁸.

Quand la matière première transitait par le marché, le lien entre le producteur et le consommateur était assuré par un grand nombre d'intermédiaires, appelés génériquement *canevaroli* ou, dans le cas du commerce du lin, *linaioli*, des termes qui identifiaient tout commerçant de chanvre ou lin, brut ou filé régulièrement inscrit dans les registres de la ville d'appartenance et autorisé à exercer cette activité¹⁹. La réalité était beaucoup plus informelle. A côté des marchands officiels on trouvait une foule de colporteurs qui parcourraient les campagnes portant avec soi un vaste assortiment de marchandises, parmi lesquelles figuraient les fibres de chanvre et de lin. Rusés et insaisissables, ils opéraient à la fois dans le cadre légal et illégal, en réagissant promptement aux possibilités de gains, aux disponibilités de matière première, aux exigences de la demande²⁰. Les « magistratures » vénitienes tentaient d'en contrôler l'activité. Les milices locales et les régiments de cavalerie stationnés sur le territoire étaient chargés de vérifier les origines du chanvre vendu sur les marchés, transporté de village en village ou même détenu par les privés. On perquisitionnait maisons et charrettes, marchés et magasins. On ne put, toutefois, cerner effectivement ces réseaux²¹. Les autorités combattaient le marché noir²², mais ces transactions étaient insaisissables et la population ne collaborait guère avec l'Etat. Si les *canevaroli* enlevaient à l'Arsenal quelques tonnes de chanvres, ils étaient malgré tout indispensables aux communautés et aux paysans les plus pauvres. Aux premières ils apportaient des biens d'usage courant, aux seconds des occasions de travail et un revenu complémentaire²³.

Les *canevaroli* n'étaient pas le seul moteur du commerce illégal²⁴. Les agriculteurs eux-mêmes jouaient un rôle essentiel dans la distribution de la matière première et dans la redistribution du fil²⁵. Ils apportaient discrètement leur récolte sur les marchés locaux, ils la vendaient aux fileuses dans leur propre domicile, parfois ils transféraient des quantités même importantes de fibres à l'étranger lors des migrations temporaires en Lombardie ou dans les territoire de l'Empire germanique²⁶.

En Bretagne, la culture du lin et du chanvre présentait des caractères différents par rapport à la « Terre ferme » vénitienne. Les deux plantes, en premier lieu,

¹⁷ *Relazione di Girolamo Giustinian presentata al Senato l'8 gennaio 1796, Relazioni dei rettori veneti in Terraferma*, IV, *Podestaria e capitanato di Padova*, Milano 1975 (Giuffrè), p. 698.

¹⁸ A. ANTOINE, J.M. BOEHLER, F. DRUMONT, *L'agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*, Paris 2000 (Berlin), in particolare le pp. 95-96.

¹⁹ BMC, *Cicogna*, 3 gennaio 1794, *Lettera Girolamo Giustinian*.

²⁰ ASV, *Deputati all'Agricoltura*, b. 16, *Rovigo 14 agosto 1781*.

²¹ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2275, 28 agosto 1783.

²² BMC, *Cicogna*, 3 gennaio 1794, *Lettera Girolamo Giustinian*.

²³ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2275, *Processo d'Inquisizione sopra le estorsioni e arbitri dei ministri in materia di canevi*, 3 ottobre 1773.

²⁴ BMC, *Cicogna*, 3 gennaio 1794, *Lettera Girolamo Giustinian*.

²⁵ BMC, *Cicogna*, 3 gennaio 1794, *Lettera Girolamo Giustinian*.

²⁶ G.P. GRI, *Le filatrici di Piano*, in *Carnia (sec. XVIII)*, in "Metodi e Ricerche", n.s., IV, 1985, 2, pp. 45-67, 56-57.

coexistaient sur le territoire. Aucune des récoltes ne s'imposa sur l'autre en terme de quantité ou de valeur. Dans le Léon ou le Tréguier on semait surtout du lin, alors que le chanvre dominait le territoire entre Dinant et La Guerche, les archevêchés de Saint-Malo et de Rennes. Souvent les deux plantes étaient ensemencées en succession, le chanvre préparant le terrain aux semences de lin de l'année successive. L'Etat, ensuite, ne joua qu'un rôle marginal dans le développement des cultures des plantes textiles ; sauf exceptions, il n'imposa pas des prix, des quotas de culture ou des droits de préemption²⁷. Les plantations, enfin, étaient fortement insérées dans les marchés. Les semences arrivaient de Riga, Libau ou Memel à Roscoff et, de là, étaient distribuées aux agriculteurs²⁸. La matière première était en partie utilisée directement par le producteur, en partie vendue aux « fabricants » et aux chantiers de la côte atlantique, en partie envoyée dans d'autres régions françaises ou même à l'étranger²⁹.

Les arsenaux dominaient bien sur la scène. Leurs achats, confiés à des « commissionnaires » qui parcourraient les campagnes à la recherche de fibres de bonne qualité vendues à un prix avantageux, absorbaient quelques fois la totalité des récoltes. Les achats fluctuaient en raison de l'activité des chantiers, qui, à son tour, dépendait des aléas de la politique et de la guerre. L'influence des institutions sur la production était donc plus mitigée, mais aussi plus complexes que dans la Vénétie. D'un côté l'emprise de l'Etat sur la production n'était pas immédiatement évidente, de l'autre les producteurs souffraient des baisses subites de la demande, ainsi que des moments de forte augmentation des constructions navales. Dans ces derniers cas les commissionnaires chargés des fournitures aux arsenaux tentaient effectivement d'acquiescer toute fibre disponible. Pour accomplir efficacement leur mission ils exerçaient aussi de fortes « pressions » sur les producteurs, en exigeant, parfois rudement, de livrer le chanvre en leur possession à des valeurs contenues³⁰. Si d'un côté les agriculteurs étaient portés - et sollicités - à ensemencer autant de plantes textiles que possible, de l'autre les conditions imposées par la demande publique détournèrent les producteurs vers d'autres options culturelles. Il en résultait des effets ambivalents³¹. Ainsi, par exemple, en 1761 on mit clairement en évidence que le comportement des commissionnaires avait éloigné de cette culture de nombreux agriculteurs, ce qui, à son tour, avait diminué la production et augmenté la dépendance des arsenaux des importations³². Une conséquence extrême de l'action publique émergea pendant la Révolution, quand les confiscations, les réquisitions, et la

²⁷ J. TANGUY, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes 1994 (Edition Apogée), pp. 22 ss. Sur le thème cf. C. DE KERMOAL, *Les Etats de Bretagne et l'industrie de la toile*, Paris 1886; IDEM, *La Bretagne de la fin du XVII^e siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris 1876.

²⁸ Cf. G. DUPIN DE SALLIER, *De la graine de lin à la toile. Histoire de la décadence d'une industrie et d'une culture au XIX^e siècle*, in "Société d'Emulation des Côtes du Nord. Bulletins et Mémoires. Histoire et Archéologie", 5, 1999, pp. 231-279.

²⁹ Cf. J. TANGUY, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes 1994 (Edition Apogée), pp. 22 ss..

³⁰ ARCHIVES NATIONALES (par la suite AN), F¹⁰ 412, *La chambre de commerce de Nantes à Son Excellence le Ministre de la Marine*, 9 janvier 1806.

³¹ AN, F¹⁰ 412, *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins*, 21 nivose, an VIII.

³² ETATS DE BRETAGNE, *Corps d'observation de la société d'agriculture, de commerce et des arts pour les années 1757-58*, Rennes 1761, p. 138.

peur de ne pas être payé réduisirent les récoltes au minimum correspondant à l'auto-consommation³³. Dans l'espace de quelques années, l'ordre revenu, les cultures reprirent leurs anciennes dimensions³⁴.

Les tentatives de l'Etat, par ailleurs assez contenues et limitées dans l'espace et dans le temps, de réglementer le marché ne purent obtenir de meilleurs résultats. Le 29 décembre 1719, par exemple, on prohiba l'exportation du chanvre et du lin. Les agriculteurs, tout en ayant obtenu des arsenaux un prix garanti relativement élevé - 33 livres au quintal - réagirent en diminuant les semailles. Les paysans, ne voulant pas courir le risque de se trouver avec des stocks de marchandises invendues une fois assouvies les demandes de la marine, limitèrent la production aux besoins immédiats de l'auto-consommation et du besoin local³⁵.

Le marché du chanvre, enfin, s'ouvrait sur des horizons internationaux. Les Arsenaux achetaient en Bretagne, mais aussi dans d'autres régions françaises, telles que l'Anjou, l'Auvergne, l'Alsace, et à l'étranger. Le recours aux exportations ne dérivait pas seulement de la nécessité de compenser une production interne insuffisante, mais aussi de la volonté de profiter de prix plus avantageux, de jouir de meilleures conditions contractuelles, d'obtenir des produits de plus haute qualité³⁶. Les fibres arrivaient alors en France de Russie, de l'Italie, de l'Europe centrale. Le rapport entre le produit « national » et celui d'importation évolua dans le temps pour se stabiliser à la fin du 18^e siècle, autour de la parité³⁷.

Dans l'ensemble, donc, le marché breton de chanvre et lin bruts resta ouvert et relativement libre. Les fileuses purent ainsi s'approvisionner à leur gré et la grande manufacture des « toiles de Bretagne » ne manqua jamais des fibres nécessaires à la production.

Dans un tel contexte le lien entre producteurs de chanvre et lin et fileuses, quand il n'était pas assuré par les agriculteurs eux-mêmes, était garanti par les « fabricants » qui contrôlaient le travail d'un certain nombre de tisserands et de fileuses ; par les tisserands indépendants, qui, dans leurs rapports avec les fileuses se chargeaient de fournir la matière première; par les marchés de village, les foires et les colporteurs. Des réseaux complexes et différenciés alimentaient la demande de matière première à filer.

Les marchés des fibres brutes de la Vénétie et de la Bretagne présentaient donc des différences substantielles. Ces dernières dérivait essentiellement de la spécialisation productive de la région italienne, fortement centrée sur la culture du chanvre, alors qu'en Bretagne les deux plantes étaient normalement cultivées; et du rôle très différent joué par les institutions. En résultèrent d'un côté des réseaux d'échanges réduits, fermés et, souvent, illégaux ; de l'autre des transactions amples, viables, capables de connecter efficacement et à différents niveaux demande et production.

³³ AN, F¹⁰ 412, *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins*, 21 nivose, an VIII.

³⁴ AN, F¹⁰ 412, *La chambre de commerce de Nantes à Son Excellence le Ministre de la Marine*, 9 janvier 1806.

³⁵ AN, F¹⁰ 412, *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins*, 21 nivose, an VIII.

³⁶ AN, F¹⁰ 412, *Rapport du Gouvernement de la République sur les Chanvres de France*, 13 ventose an 11.

³⁷ AN, F¹⁰ 412, *Rapport du Comité d'Agriculture des Arts par la Commission d'Agriculture et des Arts*, 17 Brumaire, an III.

2. MANUFACTURES ET ARTISANS.

La demande au détail de fils de lin et chanvre était relativement contenue.

Les chantiers navals achetaient rarement ces produits demi-finis. La plupart du temps ils s'approvisionnaient directement auprès des toiliers ou des corderies.

A Venise toutes les phases du processus de production des cordes et câbles - de la filature au commettage jusqu'aux épreuves de résistance - étaient confiées à un atelier de l'Arsenal, la « Tana »³⁸. La production du fil destiné à la fabrication des voiles était réalisée par des jeunes filles, des personnes âgées, des enfants renfermés dans les couvents, les hôpitaux, ou les maisons de détresse auxquels on apportait la matière première et desquels on retirait périodiquement le fil. Même les cordiers privés achetaient souvent du chanvre brut, qu'ils faisaient par la suite filer dans cadre domestique³⁹.

En France, on trouve une situation similaire et les seuls cas de contrats signés par l'Arsenal de Brest relatifs à l'achat de fils concernaient le « fil de caret » pour la fabrication de cordages⁴⁰.

Les principaux acquéreurs de fil étaient donc les manufactures textiles, les tisserands indépendants, les cordiers⁴¹. Les modalités d'approvisionnement de ces opérateurs, donc leurs relations avec le commerce au détail, dépendaient de l'organisation de la « manufacture » dans laquelle ils étaient insérés. Dans le cas de structures « centralisées », où le travail était coordonné par des « fabricants », le fil était généralement acheté « au gros » par l'entrepreneur ou ses représentants, et par la suite distribué aux tisserands. Quand, au contraire, ces derniers étaient effectivement indépendants-artisans autonomes ou travaillants dans des schémas de *Kaufsystem* - les achats assumaient effectivement le caractère de commerce au détail. Entre les deux pôles se déployait une vaste « zone grise », une frontière faible et poreuse, difficile à identifier et à cerner⁴².

Les marchands, et même les tisserands, entretenaient normalement des relations directes avec les fileuses, auxquelles ils passaient leurs commandes et desquels il retiraient le fil. Les achats de petites quantités permettaient d'adapter continuellement le rythme de la production à celui des fournitures, augmentaient les contacts avec les fileuses, renforçaient le degré de contrôle des tisserands sur les processus de réalisation du produit semi-fini, assuraient une meilleure évaluation de la qualité. Ce dernier aspect était particulièrement important dans le cadre d'une production artisanale, peu standardisée, effectuée dans des contextes domestiques et, en plus,

³⁸ ASV, *Arti*, b. 143, 6 settembre 1453; Ivi, 1 febbraio 1609.

³⁹ D. CELETTI, *L'industria navale veneta e olandese in Età Moderna. Peculiarità e risultati di due modelli di sviluppo settoriale*, in «Storia Economica», 2-3, 2002, pp. 257-290.

⁴⁰ AN, Marine, B² 347, ff. 31, 32, 33, 41, 88; Id., 350, 2, 39, 63.

⁴¹ Cfr. S. COLLODO, *La produzione tessile nel Veneto medievale*, in *Tessuti nel Veneto. Venezia e la Terraferma*, a c. di G. ERICANI, P. FRATTAROLI, Verona 1993 (Banca Popolare di Verona), pp. 35-56.

⁴² Cfr. D. CELETTI, *Il mercato della canapa nella Repubblica Veneta d'Età Moderna: politica, economia e transazioni internazionali*, in *Una fibra versatile. La canapa in Italia dal Medioevo al Novecento*, a c. di C. PONI, S. FRONZONI, Bologna 2005 (Clueb), pp. 41-89.

souvent confiée à des « travailleurs sans expérience », tels que les enfants et les jeunes filles⁴³.

Dan l'Etat Vénitien on assista tout au long du 18^e siècle à un essor important de l'industrie toilière. Concentrée surtout dans le Frioul, mais largement représentée aussi dans les provinces de Padoue, Trévis, Rovigo et dans la capitale elle-même, cette manufacture se forma et se développa autour d'un certain nombre de grandes entreprises, comme celles de Linussio, Tommaso Dal Fabbro, Lorenzo Foramiti dans le Frioul, des frères Bocchini et des Pinnato à Piove di Sacco, des Carrari dans le Padouen et bien d'autres encore⁴⁴. Ces initiatives, très différentes de par leurs dimensions, localisations et horizons de marché, se basaient toutefois sur un principe commun, c'est-à-dire la subdivision du processus de production dans des phases formellement autonomes, réalisées dans des structures organisationnelles indépendantes, mais contrôlées par le même opérateur⁴⁵. Cette option répondait à l'objectif d'assurer un certain niveau de qualité, de gérer directement les phases de travail les plus délicates et de contenir au maximum les coûts de celles à plus haute intensité de main d'œuvre. On outre, cette approche permettait d'exploiter les avantages de différentes formes productives, la manufacture centralisée et le travail à domicile, en arbitrant entre des structures de coûts diverses et à priori alternatives. Le lien entre les deux réalités - la manufacture et les fileuses - était assuré par des opérateurs spécialisés, des « hommes de confiance » de l'entrepreneur, qui géraient le travail décentré, sélectionnaient les fileuses, leur apportaient la matière première, retiraient le fil, contrôlaient la qualité, effectuaient les paiements et assuraient le transport du produit aux manufactures⁴⁶. Dans ce contexte peu - ou rien - ne transitait effectivement par le marché. Les passages étaient internes à celle qui, dans l'autonomie formelle des différentes parties, n'était en réalité qu'une structure centralisée⁴⁷.

Le système se révéla performant et efficace, comme le démontre non seulement le succès des manufactures, mais aussi le fait que même les maîtres *fustagneri* inscrits à la corporation vénitienne suivirent cet exemple. En 1788 la corporation comptait 346 artisans. Ces derniers, toutefois, utilisaient le travail de plus de dix mille personnes employées à domicile, en grande majorité des fileuses. Les « nouveaux en-

⁴³ Cfr. J. STYLES, *Spinners and the Law: Regulating Yarn Standards in the English Worsted Industries, 1550-1800*, in "Textile History", 44, 2013, 2, pp. 145-170; IDEM, *The Dress of the People: Everyday Fashion in Eighteenth Century England*, London 2007 (Yale University Press); IDEM, (avec A. WICKERY), *Gender, Taste and Material Culture in Britain and North America. 1700-1830*, New Haven 2006 (Yale University Press).

⁴⁴ Cfr. D. CELETTI, *Produzione, trasformazione e commercio della canapa nelle province venete in Età Contemporanea*, in "Archivio Veneto", 170, 2008, pp. 91-124; IDEM, *De l'artisanat rural au monopole industriel. La production de fils et de toiles en chamvre en Italie du Nord (1796-1914)*, in *La gloire de l'industrie*, a c. di C. MAITTE, Rennes 2012 (Presses Universitaires de Rennes), pp. 201-218.

⁴⁵ W. PANCIERA, *L'economia: imprenditoria, corporazioni, lavoro*, in *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, VIII, *L'ultima fase della Serenissima*, a c. di P. DEL NEGRO, P. PRETO, Roma 1998 (Istituto della Enciclopedia Italiana), pp. 479-553, 520.

⁴⁶ Cfr. E. MEERKERK VAN NEDERVEEN, *Textile Workers, Gender and the Organization for the Production in the Pre-Industrial Dutch Republic*, in *Practices of Gender in Late Medieval and Early Modern Europe*, a c. di M. CASSIDY-WELCH, P. SHERLOCK, Turnhout 2008 (Brepols), pp. 215-234, 231-232.

⁴⁷ Cfr. P. IANCIS, *Manifattori e lavoranzia. Le forme del lavoro a Gorizia nel Settecento*, Gorizia 2001 (Edizioni della Laguna), pp. 159-192.

trepreneurs », tout aussi bien que les « maîtres artisans » profitaient du travail à bas coûts des veuves, des malades, des enfants contraints au rouet⁴⁸. Parfois ils s'adressaient directement aux hôpitaux et aux institutions de bienfaisance pour acheter le fil. Dans d'autres cas des opérateurs organisaient eux-mêmes la filature en exploitant des personnes rejetées aux couches marginales de la société selon le modèle des *working houses* anglaises. Ainsi à la fin du 18^e siècle Luigina Pircher Farsetti, fondatrice d'une « école de filature » où travaillaient gratuitement des filles « déchues », s'adressait au gouvernement vénitien en demandant une exonération des droits d'entrée du lin, l'autorisation d'acheter du chanvre, ainsi qu'une subvention extraordinaire pour l'acquisition de machines et ustensiles. Elle appuyait sa demande en soulignant l'utilité économique et sociale de son activité. Non seulement elle produisait un bien indispensable à l'économie de la ville, mais elle avait aussi « accueilli » dans son établissement « de nombreuses pauvres filles de notre ville qui arrivaient désormais au nombre de cinquante » afin de « les éduquer aux bonnes coutumes et au goût du travail en les instruisant à la filature au rouet ». Les fils étaient de bonne qualité, très compétitifs et trouvaient donc de nombreux acquéreurs auprès des manufactures de toile qui surgissaient nombreuses dans l'ensemble de l'Etat vénitien. L'initiative avait eu tant de succès que la Pircher envisageait d'augmenter le nombre des filles à sa disposition et d'avancer dans la chaîne de la valeur ajoutée en instituant des ateliers de tissage. La réponse du gouvernement vénitien fut positive. L'entreprise, précisait une note du Sénat vénitien, « soignée comme il se doit et ultérieurement agrandie selon les projets qu'on nous présente apporte éducation, emploi et nourriture à la partie la plus indigente de notre population tout en réalisant des produits de grande utilité et consommation et extrêmement nécessaires à l'économie et à l'Etat »⁴⁹. La Pircher obtint bien évidemment ce qu'elle demandait.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. La pression de la demande de fil et la volonté de réduire au minimum le coût de production poussa les administrations et les entrepreneurs à « mettre au travail » toute personne disponible. Les hospices et les prisons constituèrent autant de réservoirs presque inépuisables de main d'œuvre⁵⁰. Même en France des curés, des philanthropes, des marchands et des spéculateurs organisaient des filatures dans les couvents, les hôpitaux, les prisons⁵¹.

⁴⁸ W. PANCIERA, *L'economia: imprenditoria, corporazioni, lavoro*, in *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, cit., VIII, p. 521. Sul tema si veda anche D.M. HAFTER, *Les jurandes textiles au XVIII^e siècle: institutions dépassées ou nouvelles créatures du négoce moderne?*, in *Echanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle*, a. c. di J. BOTTIN, N. PELLEGRIN, "Revue du Nord", série collection histoire, 12, 1996, pp. 151-170. Cfr. aussi G.P. GRI, *Le filatrici di Piano*, cit., p. 57; D. RIPPIMANN, *Frauenwerk und Männerarbeit. Formen von Leben und Arbeit im Spätmittelalter*, in *Arbeit im Wandel. Deutung, Organisation und Herrschaft vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, a. c. di U. PFISTER, B. STUDER, J. TANNER, Zurich 1996 (Chronos), pp. 25-48; J. STYLES, *Spinners and the Law: Regulating Yarn Standards in The English Worsted Industries, 1550-1800*, in "Textile History", 44, 2013, 2, pp. 145-170.

⁴⁹ BMC, *Cicogna 2634*, 20 gennaio 1786.

⁵⁰ Cfr. L. TEDOLDI, *La Casa di Dio*, in *I ricoveri della città. Storia delle istituzioni di assistenza e beneficenza a Brescia (secoli XVI-XX)*, a. c. di D. MONTANARI, S. ONGER, Brescia 2002 (Grafo Fondazione Civiltà Bresciana), pp. 97-113; G. CALIGARIS, *Una cultura industriale: produzione, trasformazione, commercio della canapa piemontese tra il XVIII e il XX secolo*, in *Una fibra versatile. La canapa in*

Dans ce contexte, la seule demande de fil qui pouvait effectivement s'exprimer sur le marché « au détail » était celle des petits tisserands indépendants ou insérés dans des schémas de *Kaufsystem* qui leur laissaient l'autonomie des décisions d'achat. Dans les provinces vénitiennes ces artisans étaient nombreux⁵² et travaillaient tant pour le marché local, que pour le besoin immédiat de leur famille⁵³. Quelques fois le tissage était réalisé à l'intérieur du foyer qui avait cultivé les plantes textiles et produit le fil. En d'autres cas les tisserands achetaient le produit semi-fini en s'adressant aux *canevaroli*⁵⁴, sur les places et marchés publics, dans les foires. Ou bien ils l'obtenaient en cédant de la toile aux paysannes des alentours⁵⁵. L'ensemble de ces transactions pouvait atteindre des dimensions importantes. Elles échappaient, toutefois, à toute identification, contrôle, détermination quantitative⁵⁶.

A partir du 17^e siècle en Bretagne on assista au développement d'une importante manufacture de toiles de lin et chanvre. Des marchands-entrepreneurs animèrent cette industrie, en organisèrent les phases productives, créèrent des réseaux de commercialisation en France et à l'étranger. Les toiles étaient vendues aux arsenaux de la côte atlantique, mais aussi en Hollande, en Angleterre, dans les colonies françaises, en Espagne. Saint-Malo et Cadix devinrent les pivots ce commerce, le premier servant d'entrepôt où les diverses manufactures bretonnes envoyaient leurs produits, le second de base de réexportation vers l'Amérique Latine⁵⁷. Les caracté-

Italia dal Medioevo al Novecento, a c. di C. PONI PONI, S. FRONZONI, Bologna 2005 (Clueb), pp. 153-194, 178-179.

⁵¹ Ainsi François Ponsart, propriétaire d'ateliers de tissage Troyes et marchand de toiles créa en 1777 une « école de filature » auprès de l'Hôpital de la Pitié à Paris où il faisait travailler 70-80 enfants. L'avantage de l'opération le poussa à planifier l'ouverture d'une autre « école » auprès du couvent de l'enfant Jésus où auraient travaillé des jeunes filles. Pour cette opération il demandait toutefois le secours de l'Etat (AN, F 12, 1339, ff. 10 e ss, *Ministre de l'Intérieur, 1778-79*). Cfr. aussi J. HOUDOY, *La filature du coton dans le Nord de la France*, Paris 1903 (Arthur Rousseau); M. LAMBERT, *La filature publique de Liège*, in "Revue d'Histoire Economique et Sociale", 1970, pp. 525-555 ; ANONYMOUS, *An Account of Several Workhouses for Employing and Maintaining the Poor*, 1732, Whitefish 2009 (Kessinger Publishing); N. EVANS, *The East Anglian Linen Industry. Rural Industry and Local Economy. 1500-1850*, Aldershot 1985 (Pasold Studies in Textile History, 5), en particulier pp. 28 ss.

⁵² Dans le Frioul de la fin du 18^e siècle travaillaient plus que cent mille fileuses et 3.300 métiers à tisser indépendants, liés aux pratique de auto – production où au marché local (G. G.P. GRI, *Le filatrici di Piano*, cit., p. 46).

⁵³ Dans la province de Vicence on compta en 1766 la présence de 2.374 métiers à tisser actif dans la production de toile de chanvre et 130 spécialisés dans la création de toiles de lin, ainsi que 24.000 fileuses (Cfr. W. PANCIERA, *Le attività manifatturiere del Vicentino tra XVI et XVIII secolo e la cartiera di Dueville*, in *Dueville. Storia e identificazione di una comunità del passato*, a c. di C. POVOLO, Vicenza 1985 (Neri Pozza), pp. 1035-1088, 1051. Voir aussi du même auteur *Emarginazione femminile tra politica salariale e modelli di organizzazione del lavoro nell'industria tessile veneta nel XVIII secolo*, in *La donna nell'economia*, cit., pp. 585-596; *Filatura e tessitura domestiche: lana, lino e canapa*, in *Cultura popolare vicentina. Mestieri e saperi fra città e territorio*, a c. di U. BERNARDI, G.L. FONTANA, Vicenza 1999 (Neri Pozza Editore), pp. 103-122.

⁵⁴ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2267, *Processo d'Inquisizione 24 ottobre 1771*.

⁵⁵ Cfr. G.P. GRI, *Le filatrici di Piano*, cit., p. 55.

⁵⁶ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2266, *Processo d'Inquisizione 9 ottobre 1764*.

⁵⁷ Cfr. M. DUAAULT, *La manufacture et le commerce des toiles Bretagne avec l'Espagne et Amérique Espagnole aux 16^e-18^e siècles*, Mémoire de Maîtrise, Université Rennes 2, 1970; H. CASADO ALONSO, *Le commerce des marchandises de Bretagne avec l'Espagne au 16^e siècle*, in "Annales des Bretagne et des Pays de l'Ouest",

ristiques de solidité et de résistance, mais aussi le coût compétitif, en faisaient un produit idéal pour de nombreux usages, parmi lesquels émergeait l'habillement des esclaves. Le marché d'exportation, quoi qu'important, ne constituait pas le seul débouché de la manufacture. Une partie de la production était vendue en France. La Marine Royale émergea rapidement comme l'un des principaux acquéreurs de *Noyales* et de *Canevas*, toiles de chanvre à partir desquelles on coupait des voiles de première qualité. Soutenue par une demande vaste, différenciée, en croissance tout au long du siècle, la « manufacture » prospéra. Elle contribua à créer une richesse diffuse dans le territoire à des niveaux sociaux différents⁵⁸.

Si les marchands malouins jouèrent un rôle essentiel en reliant la manufacture bretonne aux marchés mondiaux, l'organisation productive elle-même reposait sur deux autres acteurs, les tisserands et les soi-disant « fabricants ».

Les tisserands travaillaient parfois selon des schémas de pluri-activité rurale, comme c'était le cas par exemple dans le Léon, ou bien dans des contextes de spécialisation artisanale, quand cette activité constituait la seule, ou principale, source de revenu⁵⁹. Dans le premier cas ils alternaient le travail au métier à tisser à celui sur les champs, une partie du fil était produite à l'intérieur du foyer, le restant acheté. La faible spécialisation du travail se doublait du manque d'une rigide division des tâches. Hommes et femmes cultivaient, filaient et tissaient. La force de travail du foyer était gérée de façon à en maximiser le rendement en relation à l'ensemble des nécessités et opportunités du moment, aux exigences de l'agriculture, de la manufacture, et des besoins de consommation directe de la famille rurale. Le modèle limitait la production globale et la productivité de l'activité artisanale, mais assurait un équilibre économique relativement solide. Dans les zones où, par contre, prévalait la spécialisation, comme c'était par exemple le cas des villages de Quintin, Corlay, Moncontour, Pontivy, Uzel, Dinan, Vitré Noyal sur Vilaine, Medrignac ou Lamballe, les tisserands vivaient généralement du seul travail de l'artisanat, leurs femmes et enfants se dédiant à la filature. L'apport de l'agriculture, quant il existait, n'était que marginal. Périodiquement les toiles étaient portées au marché le plus proche et, avec le revenu des ventes, on achetait les produits alimentaires et le fil qu'on aurait tissé pendant la semaine suivante. Dans ces zones la productivité de chaque tisserand, tout aussi bien que celle des fileuses, était structurellement élevée. Mais la population était exposée aux tensions du marché. Une forte diminution des ventes des toiles ou de leur prix suffisait pour priver la famille de l'argent nécessaire pour acheter les biens de première nécessité et le fil. Le tisserand n'avait alors d'autre choix que l'endettement. Le crédit, généralement octroyé par les « fabri-

2000, 2, pp. 29-50; J. MARTIN, *Les toiles Bretagne dans le commerce franco-espagnol de 1550 à 1830*, in «Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest», 2012, 1, pp. 31-60.

⁵⁸ Cfr. P. BOUTOILLER, *La vie économique et sociale dans l'évêché de Léon sous l'Ancien Régime*, Mémoire de Maîtrise, Université de Brest, 1972; J. MARTIN, *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin Uzel et Loudeac. 1670-1830*, Rennes 1998 (PUR); F. BOURDAIS, R. DURAND, *L'industrie et le commerce de la toile en Bretagne sous l'Ancien Régime*, 1992 (Comité des Travaux Historiques, Section d'Histoire Moderne, Fasc. IV).

⁵⁹ Selon les évaluations de De Coisy en 1751 travaillaient seulement dans le Léon 2.490 tisserands avec une production individuelle moyenne de 25 toiles par an (J. TANGUY, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes 1994 (Edition Apogée), pp. 50 ss.

cants », aidait le foyer à surmonter les périodes les plus difficiles. Il le jetait aussi dans une dépendance structurelle vis-à-vis des entrepreneurs qui contrôlaient la phase finale de la filière, c'est à dire la commercialisation des toiles⁶⁰.

Dans le contexte que nous venons de décrire, le passage des fils dans des réseaux de marché au détail s'élevait, pour chaque foyer d'artisans autonomes - qui ne recevaient donc pas le produit semi-fini du fabricant ou du marchand - à un volume correspondant à la différence entre quantités auto - produites et celles nécessaires au tissage. En tenant compte qu'en moyenne six à dix fileuses travaillaient pour chaque tisserand, il est évident qu'il fallait se procurer à l'extérieur au moins une partie du produit semi-fini⁶¹. Celui-ci provenait généralement des zones à plus haute spécialisation fonctionnelle, où la compénétration entre artisanat et agriculture était inférieure et plus haute était la productivité du travail, ainsi que le nombre de fileuses et d'heures que chacune d'entre elles passait effectivement au rouet⁶². Ces échanges, mus par la différente intensité du travail artisanal de zones contiguës, donnaient souvent lieu à des échanges de petits volumes de fil qui-pourraient donc être insérés dans des schémas de commerce au détail.

Au contraire, dans le cas où la production était organisée par un fabricant - *Verleger* - qui achetait le fil et le distribuait à ses tisserands, desquels il obtenait par la suite les toiles, le produit semi-fini ne transitait pas par le marché, car les *Verleger* entretenaient des rapports directs avec les fileuses. Le nombre de ces entrepreneurs était relativement élevé. Selon Coisy, dans le Léon de la moitié du 18^e siècle il y avait environ six cents fabricants, c'est à dire un tous les quatre tisserands. Cette proportion, effectivement importante, est aussi un indice des différences en termes de dimensions, de capacités entrepreneuriales, de structures organisationnelles qui séparaient les *Verleger*. Il y avait ceux qui contrôlaient quelques dizaines d'ouvriers, et ceux qui se limitaient à distribuer le travail tout au plus à deux ou à trois personnes. Souvent un fabricant se servait de plusieurs artisans, en arbitrant peut-être entre prix et disponibilité de travail, alors que ces derniers travaillaient un peu sur commission et un peu à leur compte, en utilisant du fil donné par l'entrepreneur, ou bien produit dans le cadre du foyer rural, et associaient le travail de la terre à celui au métier à tisser. Dans d'autres cas, ayant perdu toute autonomie, les tisserands subissaient le contrôle total de l'entrepreneur, ils devaient en accepter les conditions contractuelles de travail.

La demande de fil en Bretagne et dans la Vénétie présente donc, au de là des similitudes déterminées par la présence d'une manufacture toilière développée et

⁶⁰ Cfr. H. SEE, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, in "Annales de Bretagne", 24, 1908, 4, pp. 619-664; J. TANGUY, *Les marchands toiliers du Haut Léon à la veille de la Révolution*, in *La Bretagne. Une province à l'aube de la Révolution*, Actes du Colloque de Brest, 28-30 septembre 1988, Brest-Quimper 1989 (CRBC), pp. 187-194; H. LEPEYRE, *Une famille de marchands, les Ruiz*, in "Mémoire de la Société d'Histoire et Archéologie de Bretagne", LXXX, 2002, pp. 78-81.

⁶¹ Cfr. U. PFISTER, *Die Zürcher Fabriken. Protoindustrielles Wachstum vom 16. zum 18. Jahrhundert*, Zurich 1992 (Chronos); C.P. CLASEN, *Textileherstellung in Augsburgin der Frühen Neuzeit*. B. I, *Weberei*, Augsburg 1995 (Wissner Verlag).

⁶² Cfr. M. BANELLI, *L'organizzazione del lavoro nell'impresa tessile Linussio di Tolmezzo*, in "Metodi e Ricerche", III, 1984, n.s., 1, pp. 5-30.

d'une industrie navale qui tendait à produire les fils qui lui étaient nécessaires à son compte, des différences substantielles.

Dans la Vénétie la manufacture de toile s'était développée autour d'ateliers privilégiés de moyennes et grandes dimensions qui contrôlaient directement le travail des fileuses à domicile. L'artisanat « corporatif », présent seulement à Venise, avait reproduit une organisation similaire. Dans un cas comme dans l'autre le fil ne passait pas par le marché. Seulement les tisserands de village, qui d'ailleurs ne dépassèrent jamais les limites imposées par la demande locale, achetaient du fil au détail. Ce marché, toutefois, souffrait des contrôles de l'Etat, qui regardait toujours avec soupçon les transactions de fil de chanvre ou lin.

La manufacture des « toiles de Bretagne » avait une organisation plus souple et différenciée. Elle était, en même temps, ouverte aux marchés internationaux. Même en ce cas toutefois la partie de la demande de fil qui s'exprimait directement sur le marché au détail était relativement faible et limitée aux artisans indépendants et au pourcentage de leur consommation qui ne pouvait pas être satisfaite par l'auto-production.

3. *CANEVAROLI*, FILOTIERS ET CONTREBANDIERS.

Dans l'Etat Vénitien les fils de lin et de chanvre qui circulaient dans des réseaux de commerce au détail suivaient des parcours et des procédures similaires, et souvent superposés, à ceux de la matière première, fibres brutes ou peignées de chanvre et lin. Comme la matière première, les fils étaient vendus dans les marchés publics, les foires, les auberges, mais aussi dans les maisons des artisans et des paysans, par un ensemble vaste et différencié d'opérateurs. Comme la matière première, les fils parcouraient des voies formelles et informelles, parfois officielles, souvent illégales, toujours complexes et tortueuses.

Essayons d'approfondir la nature de ces échanges en partant d'un témoignage ponctuel.

Le 23 octobre 1784 Antonio Moretta, « lieutenant du régiment de Padoue » verbalisa un procès criminel contre Giacomo Rizzotto, arrêté pour avoir pratiqué la contrebande de chanvre brut et filé qui, selon les magistrats, était de bonne qualité, apte à la fabrication de toiles et cordes et donc réservé à l'Arsenal vénitien. L'accusé, résident à San Vito di Legnago, un bourg près de la ville de Padoue, s'était rendu, au début du mois d'octobre, à Montagnana où il avait acheté du chanvre brut auprès de la « Tana » le dépôt public où les fibres étaient entreposées et mises à disposition de l'Arsenal. Il avait ensuite acheté d'autres fibres à des privés en se rendant directement chez eux. A cet effet il avait été reçu par Pietro Baron, petit fermier, par un certain Pittola et, encore, par un certain Billoro, eux mêmes paysans et petits producteurs de chanvre. Selon les témoignages, tous avaient vendu à Rizzotto du chanvre de la dernière récolte, des fibres de qualité moyenne, mais qui avaient été soigneusement nettoyées et peignées, ainsi que du fil. Rizzotto avait payé la marchandise, en argent; et avec des étoffes en laine achetées dans sa ville natale de Legnago. Ayant conclu ces affaires, l'accusé s'était porté à Pescantina, près de Vérone, où il avait vendu les fibres brutes et les fils à un certain Gozzi, marchand d'étoffes dans

cette ville, en contrepartie d'argent pour une somme qui n'apparaît pas dans les actes. Avec l'argent il avait acheté du lin et des étoffes en laine.

L'accusé confirmait les faits. Il racontait aussi que, depuis des années, il allait régulièrement à Montagnana pour acheter du chanvre auprès du dépôt public, ou même chez les paysans. Il le faisait ensuite filer sur le lieu même ou, parfois, à Legnago. Le fil était vendu aux marchés de Legnago, Montagnana, Padoue et Portogruaro, ou à la foire « du Zocco », près de Vicence. Les acquéreurs étaient en général des tisserands et des cordiers, mais parfois même des privés qui, évidemment, l'utilisaient pour tisser eux-mêmes leurs toiles. Le lin, au contraire, il l'achetait surtout à Pescantina et, plus rarement, à Brescia. Il affirmait, ensuite, ne pas se souvenir des quantités précises ni des valeurs des transactions. Il concluait en soulignant sa bonne foi et son ignorance de la défense de faire commerce même de « petites quantités » de chanvre sans autorisation de l'Etat. Il précisait à ce propos que les ventes des fibres et des fils de chanvre étaient diffuses et cette activité pratiquée par des colporteurs tout aussi bien que par des *canevaroli* officiellement inscrits dans les registres des marchands de chanvre de la ville de Montagnana⁶³.

Le tableau qui émerge de ce témoignage est celui d'échanges au détail ramifiés et réalisés par des acteurs modestes, mais en mesure de traiter des biens différenciés en se déplaçant sur l'ensemble du territoire de la République vénitienne, en arbitrant entre prix, produits et besoins et en opérant à la fois sur les marchés officiels et sur le marché noir.

Dans la Vénétie la complexité de ces échanges ne dérivait pas seulement des structures de la demande et de l'offre, mais aussi de l'action des institutions. Le fil n'était pas soumis aux normes qu'on avait imposées à la matière première. Mais les transactions étaient suspectes, contrôlées par les fonctionnaires de l'Etat et les marchands, sur lesquels pesait le doute de la contrebande et qui devaient en principe être en mesure de justifier la provenance de la matière première⁶⁴. Le lin était une marchandise « libre », mais la production interne était relativement limitée. Il fallait faire appel aux importations qui, à leur tour, étaient soumises au paiement du droit d'entrée, ce qui engendrait de vastes réseaux de contrebande. Le lin comme le chanvre, donc, constituaient, bien que pour des raisons différentes, des produits « suspects » et leur transaction était contrôlée avec une attention particulière⁶⁵.

Le marché au détail des fibres et des fils de chanvre et de lin était relativement homogène et la commercialisation de ces produits ne présentait pas de différences substantielles. Les voies, les modalités, les procédures d'échange se superposaient et se mélangeaient. Les quantités et les valeurs de ce commerce étaient marginales par rapport à l'ensemble du marché. Ce qui n'empêchait pas, comme on l'a vu, qu'il y eût des opérateurs en mesure d'échanger des volumes considérables, de les transférer d'une partie à l'autre de l'Etat, de construire des réseaux d'échanges et de transformation manufacturière importants et complexes.

⁶³ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2268, *Processo sopra il fermo di quattro balle di canape*, 25 agosto 1778.

⁶⁴ ASV, *Arti*, b. 142, 7 luglio 1722, *Terminazione dei Visdomini alla Tana*; 18 febbraio 1742, *Terminazione dell'Inquisitore Querina in materia di canapi*; ID., *Fondo Canapi*, b. 2266, *Processo d'Inquisizione* 25 ottobre 1760.

⁶⁵ ASP, *Fondo Canapi*, b. 2268, *Processo sopra il fermo di quattro balle di canape*, 25 agosto 1778.

La monnaie circulait, mais le troc égalait - en fréquence et valeur - les paiements en espèces. Ce dernier, en particulier, était diffus et constituait une procédure normale d'échange. Ancré dans le monde rural, le commerce au détail de fil de lin et de chanvre s'insérait aussi dans les objectifs d'autosuffisance des familles cultivatrices. On céda alors des fibres brutes et des fils pour obtenir des objets d'usage quotidien, en cherchant l'acquisition de « valeurs d'usage » plutôt que « monétaires », ou bien on acceptait les espèces pour payer le loyer ou les impôts. Le choix dépendait des besoins et des occasions. On arbitrait ainsi entre biens, prix, valeurs, et moyens de paiements⁶⁶.

Les lieux de rencontre entre l'offre et la demande étaient tout aussi différenciés. On y trouvait les marchés qui, toutes les semaines, se tenaient dans les bourgs, les foires, les maisons des récoltants, mais aussi les routes et les auberges.

Les marchands apparaissent comme des personnes de moyen ou bas niveau. La description même de Rizzotto que nous propose le magistrat vénitien nous donne l'image d'un pauvre paysan, mal habillé, couvert de vêtements vieux, usés par le temps et les routes. Après un examen plus approfondi, toutefois, le portrait de notre marchand change quelque peu. Loin d'être un opérateur marginal du petit colportage, il émerge comme une personne bien informée, capable d'arbitrer avec succès entre différents marchés, lieux, territoires, secteurs, conditions contractuelles, moyens de paiement. Il connaissait les campagnes, leurs habitants, les capacités de production des différents foyers ruraux impliqués dans la culture et filature du chanvre. Il achetait du chanvre et du lin sur le marché noir, mais aussi auprès de la « Tana » de Montagnana. Il fréquentait régulièrement les foires et les marchés, mais les auberges et les maisons particulières étaient tout autant des centres d'affaires.

Rizzotto n'était certainement pas un cas isolé. Parmi les documents des procès et des enquêtes des magistrats vénitiens émergent nombre d'opérateurs, qui, exactement comme Rizzotto, voyagent beaucoup, construisent des réseaux et des relations avec différents producteurs et utilisateurs, vivent entre les plis des marchés, des besoins, des lois. Parmi eux on trouve aussi des femmes, comme une certaine Gioanna qui, à côté de son commerce itinérant de chanvre et de lin, avait aussi organisé un réseau de filature à domicile⁶⁷.

C'était enfin, un monde en équilibre instable entre la légalité et la fraude, un monde qui vivait sur la frontière séparant les transactions officielles de la contrebande, animé par des acteurs capables de tirer profit des innombrables zones grises qui le caractérisait, mais aussi exposés aux risques de la loi.

En Bretagne le commerce au détail des fils de lin et de chanvre présentait la différence essentielle de ne pas subir les conséquences de lois restrictives sur la circulation des matières premières. En ce sens la situation française se différenciait nettement de celle vénitienne. Alors que dans la ville italienne le commerce du fil -

⁶⁶ Le troc était alimenté par le manque de comptant, l'habitude, les exigences elles-mêmes des fileuses et des tisserands qui souvent préféraient recevoir des bien d'usage immédiat plutôt que de la monnaie (G.P. GRI, *Le filatrici di Piano*, cit., p. 64. Si veda anche G.P. CELLA, *Le tre forme dello scambio. Reciprocity, politica, mercato a partire da Karl Polanyi*, Bologna 1997 (Il Mulino).

⁶⁷ ASV, *Fondo Canapi*, b. 2313, *Processo d'inquisizione per fermo per traffico di canevi e altro*, ottobre 1784.

comme celui de la matière première - ne pouvait que suivre des voies illégales, en France il jouissait d'une liberté totale. Les formes et les structures acquises par ce marché furent donc essentiellement le résultat de la structure du secteur, des choix des marchands, de leurs rapports de force, des relations qu'ils établissaient entre eux et avec les producteurs.

Traditionnellement le fil, produit au fuseau ou au rouet, était porté sur les marchés qui, périodiquement, se tenaient dans les principaux villages de la région, parmi lesquels émergeaient ceux de Saint-Pol, Lesneven, Landerneau, Morlaix, ainsi qu'aux foires de Folgoët et de La Martyre⁶⁸. Les ventes étaient réalisées en principe en monnaie, mais beaucoup de fileuses étaient payées en nature, avec des denrées alimentaires, des toiles, d'autres biens d'usage quotidien.

Une partie importante des échanges au détail était effectuée chez les fileuses elles-mêmes. Colporteurs et tisserands indépendants parcourraient les campagnes à la recherche de petits stocks de fil à des prix avantageux qui étaient par la suite revendus ou utilisé directement par l'acheteur.

Sur ce marché émergèrent trois grandes typologies de marchands : les colporteurs proprement dits, des vendeurs « génériques », qui parcourraient le pays chargés de toute sorte d'articles, et échangeaient, entre autres, des fils de chanvre ou de lin ; les « filotiers », spécialisés dans le commerce du fil et souvent eux-mêmes des fileurs ; et les « porteurs de chaîne » qui se faisaient intermédiaires des cette catégorie de produits.

Ces derniers étaient des marchands spécialisés qui avait une connaissance relativement approfondie non seulement des producteurs et du marché, mais aussi des paramètres définissant la qualité de ce type de fil⁶⁹. La qualité du fil et, dans les cas d'échanges au détail, le rôle des intermédiaires dans la sélection et la distribution du produit semi-fini, étaient alors des aspects certainement importants. Toutefois ils devenaient effectivement critiques surtout pour ce concerne les chaînes. Ces dernières, en effet, étaient utilisées dans la réalisation des tissus mixtes lin-coton destinés à l'impression et, donc, destinées à un marché supérieur, plus exigeant et ouvert à la concurrence, notamment anglaise. En ce cadre les « porteurs de chaînes », qui sélectionnaient les fileuses, achetaient les fils et les revendaient aux tisserands de leurs paroisses, revêtaient sans doute un rôle fondamental⁷⁰.

Tout au long du 18^e siècle le problème de la qualité de la chaîne se fit de plus en plus critique. Les tisserands et les manufacturiers, en effet, cherchaient des chaînes de plus en plus résistantes et souples avec lesquelles produire des toiles propres à l'impression. Le marché interne de fil en lin ou en chanvre, toutefois, n'était pas en mesure de satisfaire cette demande, et les producteurs s'adressait souvent à l'étranger, et utilisaient des fils de Hollande, ou d'Angleterre. Ce qui démontre qu'il s'agissait là moins d'un problème de distribution, que de technique de filature⁷¹. La

⁶⁸ AN, F 10, 412, f. 364, *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins de France*.

⁶⁹ G. L. GULLICKSON, *Spinners and weavers of Auffray. Rural industry and sexual division of labor in a French village, 1750 - 1850*, Cambridge 1986 (Cambridge University Press), p. 68.

⁷⁰ G. L. GULLICKSON, *Spinners and weavers of Auffray. Rural industry and sexual division of labor in a French village, 1750 - 1850*, Cambridge 1986 (Cambridge University Press), p. 68.

⁷¹ AN F 12, 551-53, *Lettre de M. Lazossthy inspecteur des Manufactures d'Alsace*, 8 mai 1786.

filature du lin et du chanvre, en effet, restaient des phases peu, ou pas, mécanisées, la qualité du produits dépendait alors largement de l'habileté des fileuses, de leurs instruments de travail, de la matière première utilisée. C'est ce que soulignait, par exemple, la veuve Heimbrock, déjà à la tête d'une filature à Utrecht, dans une lettre adressées au compte de Charles de Vergennes en 1783 pour solliciter une aide financière dans le cas d'établissement d'une filature en France. En appuyant sa proposition, la dite Veuve remarquait, entre autre, que la France dépendait de l'étranger pour l'achat des bonnes chaînes en lin et chanvre ; que cette position était bien entendu dangereuse et défavorable au pays ; et que les réseaux de ce commerce étaient dominés par quelques opérateurs qui, important d'Angleterre, détenaient un quasi-monopole, avec des conséquences évidentes sur les prix et sur la disponibilité elle même de ce produit essentiel à la manufacture⁷². Ces opérateurs étaient surtout des étrangers, les français ne prenant partie qu'aux transactions moins importantes et, de toute façon, qu'aux dernières phases du processus.

Quelle était la demande à laquelle s'adressait cette partie du marché, ainsi que l'ampleur et le poids économique des échanges au détail, restent, à l'état actuel des recherches, des questions encore ouverts.

Il est toutefois évident que les achats des fabricants se faisaient généralement à des niveaux plus élevés de marché. Les entrepreneurs se portaient dans les centres les plus importants, comme par exemple Morlaix, où, dans des endroits habituels, souvent des auberges, ils rencontraient les grands marchands de fils, fussent-ils « filotiers », porteurs de chaînes ou des colporteurs qui connaissaient le territoire, les fileuses, leur habileté et capacité de travail, les prix. Ils s'accordaient sur les transactions, déterminaient quantités et valeurs, définissaient le moment et les modalités des livraisons. Pour les achats plus importants ils s'adressaient à d'autres opérateurs spécialisés qui, périodiquement, louaient des magasins où ils entreposaient les fils achetés en grands stocks, ou bien ils s'en remettaient à des agents, souvent traitant sur des contextes internationaux, avec lesquels ils maintenaient des relations d'affaires stables⁷³. Ainsi, par exemple, la manufacture de Limoge, qui tiraient la plus grande partie de son fil de Bretagne⁷⁴.

On ne peut, toutefois, considérer ces échanges comme faisant partie du « commerce au détail » proprement dit.

4. CONCLUSIONS

Nous avons affronté le thème du commerce au détail du fil - un produit semi-fini dans la fabrication des toiles en lin et chanvre - en séparant ces transactions de celles « en gros ». Nous avons alors concentré notre attention sur les « petits trafics » concernant des quantités marginales. Cette définition et délimitation du champ de recherche a acquis, dans notre cas, une importance fondamentale, car le fil traversait des sphères productives très différentes qui allaient de l'auto-

⁷² AN F 12, 1339, *Lettres 11230*, 30 septembre 1783.

⁷³ AN, F 12, 507, *Département de l'Escaut, Situation des coton en 1807*.

⁷⁴ AN, F 12, 551, f. 108.

production rurale, jusqu'aux arsenaux, à l'industrie navale, aux grandes manufactures.

Il était donc important de focaliser notre étude sur cette partie du marché qui aurait pu effectivement s'approcher du concept de « commerce au détail » et de diriger nos recherches sur l'analyse de documents pouvant affronter de nouvelles connaissances sur les phases moins importantes, donc plus « cachées », de cette partie du marché.

De même, vu la superposition et hétérogénéité structurelle des milieux, des procédures, des opérateurs qui caractérise notre objet d'étude, nous avons travaillé selon un schéma en mesure de relier le marché du fil avec celui des fibres brutes, l'offre du produit semi-fini avec la demande de cette marchandise exprimée par les tisserands et les manufactures. Cette approche nous a permis de mieux cerner et mettre en valeur les espaces, les réseaux, les personnes qui animèrent le commerce au détail. Nous avons ensuite approfondi nos analyses en comparant deux régions qui présentaient des traits communs (diffusion de la culture de la matière première, présence de manufactures de toiles et d'une industrie navale très développée), mais aussi d'importantes différences. Nous pensons, par exemple, au rôle des institutions, aux liens avec les marchés internationaux, à l'organisation et aux rapports de productions aux différentes phases de la filière.

En juxtaposant ces divers aspects, espaces et niveaux d'analyse nous avons enfin cerné les caractéristiques fondamentales du marché au détail des fils de lin et de chanvre dans les deux régions étudiées.

La production, commercialisation et usage de la matière première, avant tout, exerçait une influence importante sur le commerce au détail du produit semi-fini, un aspect qui émerge avec une évidence particulière pour le chanvre, à cause de sa nature de bien stratégique, et dans le contexte Vénitien vu le rôle particulièrement actif des institutions.

Une juxtaposition structurelle d'espaces de production et de commerce, ensuite, unissait toutes les phases de la « filière » du lin et du chanvre. Les fileuses travaillaient pour soi, pour les fabricants et pour le marché, elles vendaient aux manufactures, aux filotiers, aux *canevaroli* et aux tisserands indépendants. Les commerçants qui animaient les réseaux d'échange de fibres et de fils présentaient diverses caractéristiques, dimensions, horizons et modalités opératives. Même les procédures d'échange étaient très différentes. La circulation monétaire constituait bien sûr la règle, mais le troc apparaissait tout aussi souvent. Les voies légales, encore, côtoyaient le marché noir, comme le démontre de façon très évidente le cas vénitien. Ce qui renvoie à son tour au rôle des institutions, parmi lesquelles il ne faut pas considérer seulement l'Etat, mais aussi le marché lui-même. L'ouverture internationale de la filière bretonne du lin et du chanvre contribua au développement des échanges dans toutes ces phases, y comprise la production de fil, alors que la fermeture presque totale du marché vénitien constitua la base de développement d'un monde « caché » qui, toutefois, nous a été quelque peu révélé par les enquêtes judiciaires et les procès.

Le commerce au détail, en troisième lieu, n'était ni marginal, ni secondaire dans l'économie et la vie quotidienne de ces sociétés. Sans les apports complémentaires des ventes du fil, sans les occasions d'échanges et de gains offertes à nombre

d'opérateurs qui animaient des réseaux peu - ou pas - visibles, beaucoup de tisserands n'auraient pu travailler et nombre de familles n'auraient pu obtenir les ressources nécessaires à leur survie.

L'analyse de cette partie du secteur textile dirige enfin notre attention vers certains traits caractérisant les sociétés rurales d'Ancien Régime.

Il ressort en effet un monde où des occupations, des typologies organisationnelles, des modes de production traditionnellement considérés contradictoires et appartenant à des phases successives du développement économique, dans la réalité ne s'excluaient pas, mais au contraire s'unissaient et s'alternaient sans opposition ni effective solution de continuité. La production pour l'auto-consommation se juxtaposait à celle pour le marché, le tissage dans les grands ateliers centralisés se substituait très graduellement aux producteurs indépendants, d'innombrables foyers ruraux vivaient en cultivant, filant et tissant. Même pour ces raisons la circulation du produit semi-fini assumait des caractères particuliers, complexes, difficiles à cerner de manière univoque et définitive.

Le crédit occupait une place sans doute importante, bien qu'elle n'ait pas été mise totalement en évidence dans les sources que nous avons utilisées jusqu'à présent. Il ne semble pas que le petit commerce ait été inséré systématiquement dans des opérations de prêt à intérêt. Les marchands, toutefois, dans les réalités d'Ancien Régime, anticipaient souvent de la monnaie. Ils avançaient aux paysans la valeur des récoltes de l'année suivante, aux fileuses celle de la vente du fil, aux tisserands celle de la vente des toiles. Peut-être, qu'au niveau du petit commerce, cette option dépassait les exigences effectives des acteurs. Ou bien, plus que d'opérations financières, il s'agissait là d'anticipation en nature, de petit « crédit à la consommation », qu'on aurait ensuite soldé avec du fil ou du tissu lors du prochain passage du colporteur.

C'était, enfin, un contexte où la plupart des gens vivaient sur la frontière incertaine de la misère et l'indigence. Ce monde offrait toutefois aussi des possibilités quasiment infinies d'arbitrage entre diverses formes productives, de consommation, d'échange, ce qui lui conférait équilibre et stabilité. Nous sommes ainsi portés à réfléchir sur la nature et le rôle du marché dans les sociétés d'Ancien Régime et, surtout, dans cette période de transition vers des économies capitalistes. Instrument d'imposition du travail salarié et d'insertion forcée des populations paysannes dans l'économie monétaire, il représenta aussi un espace où l'on put trouver, parfois entre les plis des lois et de la légalité, de nouvelles formes d'échanges et de revenus⁷⁵.

Il est bien vrai qu'on voyage, dans cette étude, aux limites d'une nouvelle époque. D'ici peu la mécanisation de la filature aura ouvert d'autres horizons inédits, en insérant des milliers de fileuses dans les usines, en effaçant d'un coup le travail, le revenu et la vie d'innombrables travailleuses à domiciles, en transformant radicalement le marché au détail de ce produit semi-fini. Bien que touché par la disparition des fileuses et des tisserands indépendants, il fut en même temps élargi par la commercialisation, dans les places publiques, foires, marchés et magasins, du fil industriel. Ou, encore, par la demande générée par les innombrables couturières qui, dès le 19^e siècle, apparurent dans les villes et villages. Mais même ces processus furent dans la réalité bien plus graduels et hétérogènes dans les espaces et dans le

⁷⁵ Cfr. L. FONTAINE, *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Paris 2013 (Gallimard).

temps qu'on ne l'imagine. Dans la Vénétie de la fin du 19^e siècle, la filature et le tissage domestique coexistaient avec l'une des industries de transformation du chanvre la plus moderne d'Italie. A l'aube du 20^e siècle des processus de travail et des formes de commercialisation typiques de la proto-industrie d'âge moderne coexistaient ainsi avec des technologies de production très avancées et des transactions qui se jouaient sur les marchés mondiaux.